

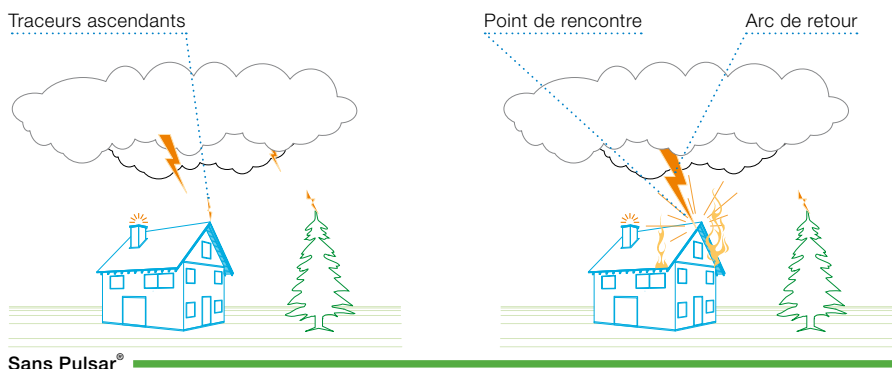


Paratonnerres **hélita**[®]
Gamme paratonnerres Pulsar[®]

Paratonnerres à dispositif d'amorçage (PDA)

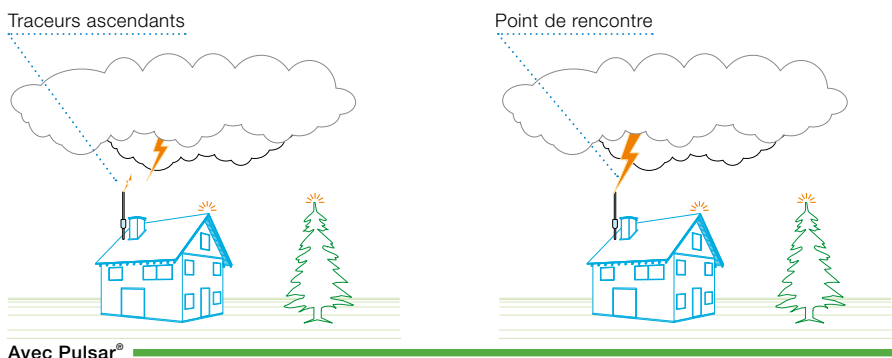
L'avantage de l'avance à l'amorçage

L'efficacité unique du paratonnerre Pulsar® repose sur son dispositif particulier d'amorçage : bien avant la formation naturelle d'un traceur ascendant, le Pulsar® en génère un qui se propage rapidement pour capter la foudre et la diriger vers la terre. Validé en laboratoire, ce gain de temps par rapport à des tiges simples offre un supplément de protection essentiel.



Une autonomie totale

Lors d'un orage, le champ électrique ambiant atteint fréquemment des valeurs de 10 à 20 kV/m. Dès qu'il dépasse la valeur seuil qui représente le risque minimum de foudroiement, le paratonnerre Pulsar® y puise l'énergie nécessaire pour générer l'impulsion haute tension et créer ensuite le traceur ascendant. Ainsi, **il est totalement autonome du point de vue énergétique.**

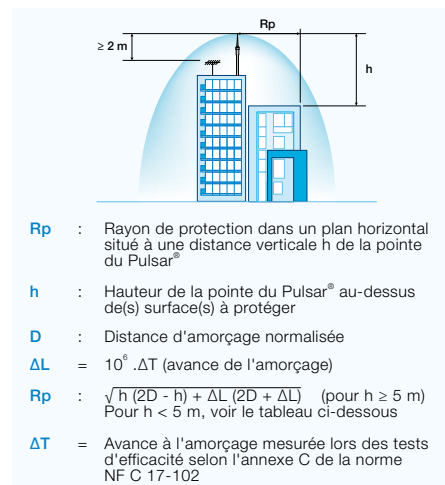


Calcul des zones protégées

Le rayon de protection R_p d'un Pulsar® est directement issu de la norme NF C 17-102 du 1^{er}/08/2009.

Il dépend de l'avance à l'amorçage ΔT du Pulsar® mesurée en laboratoire haute tension, des niveaux de protection I, II, III ou IV calculés selon les normes ou guides d'évaluation du risque de foudroiement (NF EN 62 305-2 ou les guides UTE C 17-100-2 ou UTE C 17-108) et de la hauteur h du paratonnerre au-dessus de la surface à protéger (hauteur minimum = 2 m).

Le rayon de protection est calculé selon l'annexe A de la norme NF C 17-102. Pour le Pulsar 60, la limitation à 60 μs de la valeur du ΔT utilisé dans le calcul des rayons de protection a été validée par l'expérience des membres du Gimelec (Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés).



Rayon de protection des Pulsar®

Niveau de protection	I (D = 20 m)			II (D = 30 m)			III (D = 45 m)			IV (D = 60 m)		
Pulsar®	Pulsar 30	Pulsar 45	Pulsar 60	Pulsar 30	Pulsar 45	Pulsar 60	Pulsar 30	Pulsar 45	Pulsar 60	Pulsar 30	Pulsar 45	Pulsar 60
h (m)	Rayon de protection R_p (m)											
2	19	25	32	22	28	35	25	32	40	28	36	44
3	28	38	48	33	42	52	38	48	59	42	57	65
4	38	51	64	44	57	69	50	65	78	57	72	87
5	48	63	79	55	71	86	63	81	97	71	89	107
6	48	63	79	55	71	87	64	81	97	72	90	108
8	49	64	79	56	72	87	66	83	99	75	92	109
10	49	64	79	57	72	88	66	83	99	75	92	109
15	50	65	80	58	73	89	69	85	101	78	95	111
20	50	65	80	59	74	89	71	86	102	81	97	113
45	50	65	80	60	75	90	75	90	105	89	104	119
60	50	65	80	60	75	90	75	90	105	90	105	120

Note : Les valeurs annoncées dans le tableau ci-dessus seront à diminuer de 40% dans le cadre de la protection des sites à risque pour l'environnement (ICPE, SEVESO).

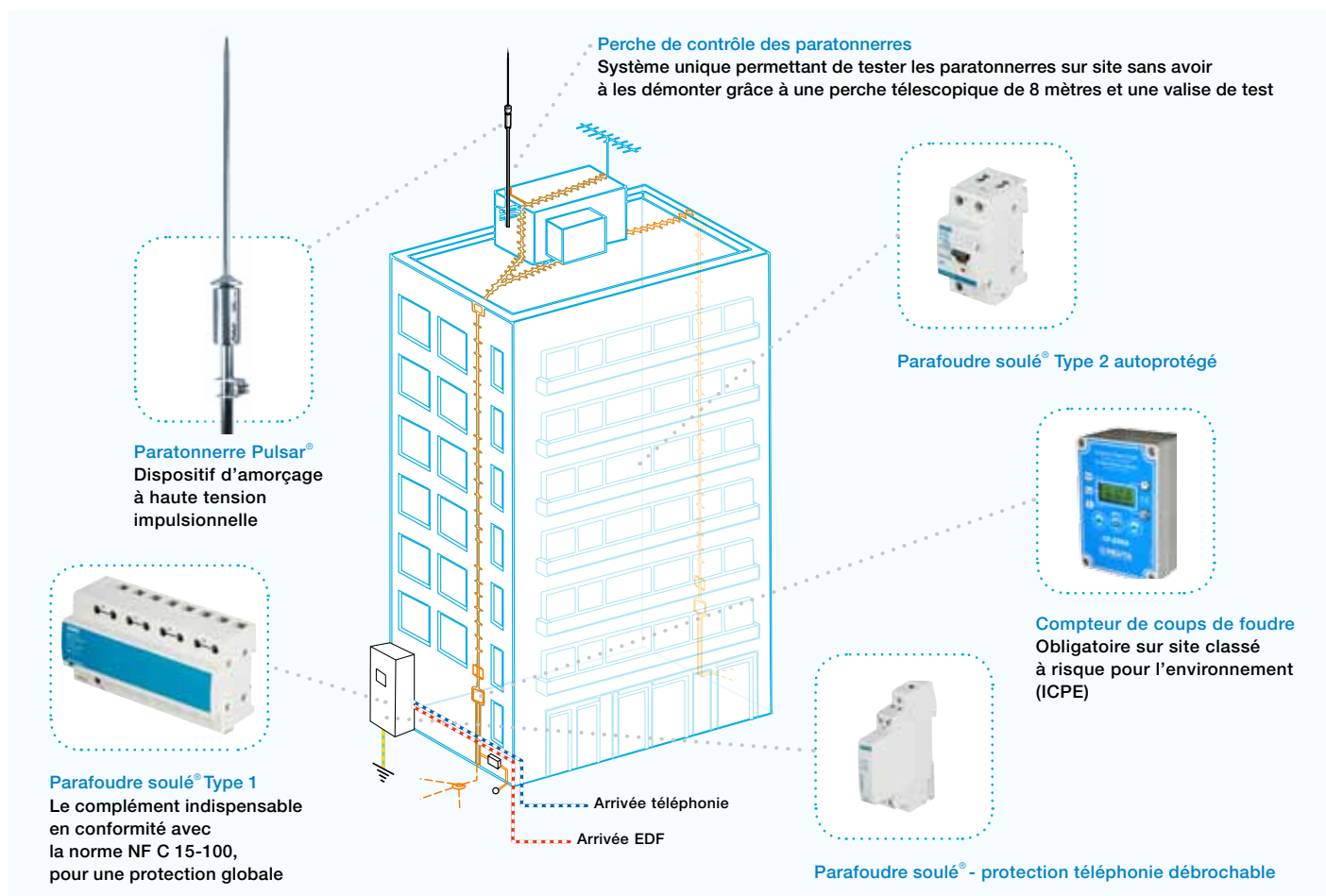
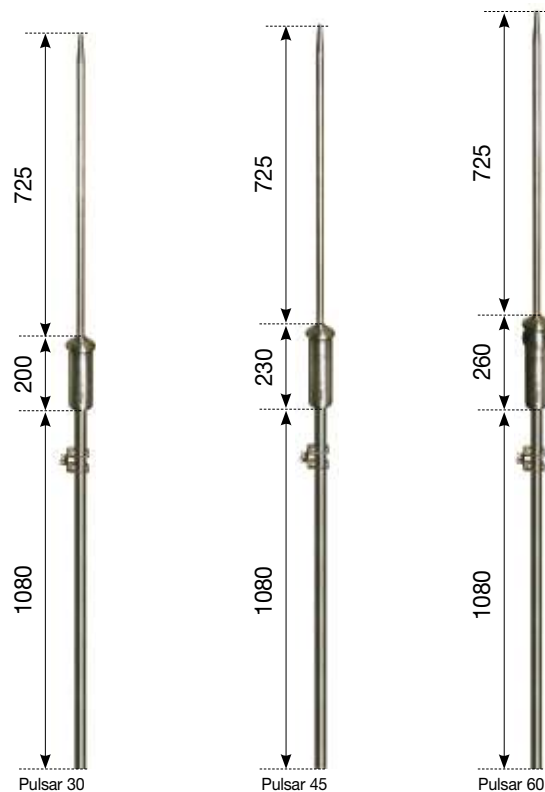
Une expertise complète

Références de commande des paratonnerres Pulsar®

ΔT μs	L m	Désignation	Type	Référence commerciale	Masse kg
30	2.00	Paratonnerre inox 2 m	Pulsar 30	2CTH01MH3012	5.000
45	2.03	Paratonnerre inox 2 m	Pulsar 45	2CTH01MH4512	5.300
60	2.06	Paratonnerre inox 2 m	Pulsar 60	2CTH01MH6012	5.700

Installation / vérification

L'installation et la vérification de système de protection contre la foudre utilisant un ou plusieurs Pulsar® doivent suivre les prescriptions de la norme NF C 17-102 et les recommandations du constructeur.



Contactez-nous

ABB France

Division Produits Basse Tension

Pôle Foudre Soulé & Hélita

465, avenue des Pré Seigneurs

La Boisse

F-01124 Montluel cedex / France

N° Indigo 0 825 38 63 55

N° Indigo FAX 0 825 87 09 26

www.abb.fr

Dans un souci permanent d'amélioration, ABB se réserve le droit de modifier sans préavis les caractéristiques des appareils décrits dans ce document. Les informations n'ont pas de caractère contractuel. Pour précision, veuillez prendre contact avec votre société ABB.

1TXH 000 065 B0301 - Imprimé en France (Y+V 12.2010 Lamazière)